

Le petit Clajussien



Vous cherchez une activité pour cette nouvelle saison qu'elle soit culturelle, sportive, ou plus axée sur les rencontres, l'entraide, la citoyenneté, la solidarité ...

**Nous vous invitons le samedi
15 septembre de 10 heures à 17 heures
à la Maison des Associations (MDA),
derrière l'église,**

**pour découvrir le panel associatif que vous proposent
les communes de :
Saint Just de Claix, Saint Romans et Pont en Royans
et toutes celles du canton.**

**Et profitez de ce journal pour faire connaissance avec
la plupart de nos associations clajussiennes.**

Bonne découverte ...

Spécial Associations

Bulletin Municipal de
la Mairie de
Saint Just de Claix

Parution
septembre 2018

Directeur de la
publication :
Monsieur le Maire :
Joël O'Baton

BAT
le 06/09/2018
Joël O'Baton





Mesdames, Messieurs, chers amis Clajussiens,



La rentrée des classes est un moment toujours important de notre vie collective, pour nos enfants bien sur mais aussi pour leurs parents et enseignants.

Si cette rentrée est un immuable recommencement, elle est constellée cette année par plusieurs événements marquants pour nos écoles.

Tout d'abord le retour à une organisation hebdomadaire à 4 jours après la validation des services académiques de l'Education Nationale.

Nous avons de plus appris au mois de juin la création d'une troisième classe en maternelle qui nous permettra d'accueillir les enfants dans de bien meilleures conditions.

Enfin, Estelle Biolchini a été définitivement titularisée sur son poste à l'Ecole Elémentaire.

L'augmentation constante des effectifs a, de plus, nécessité une réorganisation de nos services de garderie et de cantine.

Notre PLU est à l'étude depuis plus de 8 ans sur la commune et son achèvement a été freiné par de nombreux facteurs indépendants de notre volonté (défaillance de l'urbaniste en charge du dossier, nouvelle réglementation et blocage des services de l'état)

Fort heureusement, nous entrevoyons enfin le bout du tunnel. Le conseil municipal en date du 16 juillet 2018 a délibéré et présenté le dossier en préfecture. Il reste donc une période de trois mois aux PPA (Personne Publiques Associées) pour donner leur avis. Puis une approbation définitive en fin d'année après l'enquête publique qui se déroulera à l'automne.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, nous avons la chance depuis peu d'accueillir sur la commune un certain nombre de commerces ambulants qui étoffent l'offre des services du bourg. Un primeur est présent les jeudi soir devant la mairie et les dimanches matins sur le parking de la Pause Gourmande.

Les produits locaux sont également à l'honneur tous les vendredis matins sur la place de la mairie avec le camion « nos produits Lo'Co. » .

Les travaux de voirie se poursuivent à un rythme soutenu et permettent de garantir un réseau routier communal de qualité. L'Eglise a également été concernée par un vaste programme permettant de limiter sa dégradation par l'humidité.

Pour finir, en cette fin d'année 2018, nous allons célébrer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Au delà des commémorations qui vont jalonner le mois de novembre, cette période est aussi l'occasion de rappeler aux jeunes générations ce qu'a été ce conflit monstrueux afin que personne n'oublie. Il faut se souvenir des erreurs du passé pour ne plus jamais les reproduire. Croire que revivre ce genre de conflit est impossible, serait dramatique. Gardons en tête ce qu'il s'est passé de manière à profiter, pour longtemps encore, d'une paix durable entre les peuples.

La rentrée c'est aussi l'occasion de faire plus ample connaissance avec sa commune, et découvrir ce que le tissu associatif propose. Aussi c'est avec beaucoup de plaisir que je vous convie à venir sur le forum des associations, qui se déroulera le samedi 15 septembre à la Maison Des Associations.

Le conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée scolaire.

Avec tout mon dévouement.

Joël O'BATON

Le tissu associatif est une des plus grande richesse de notre territoire. C'est le dernier garant du lien social. A l'heure où les villages perdent beaucoup de leurs habitants et se transforment en zones d'ortoirs, le village de Saint Just de Claix fait un peu figure de rebelle. Après une ouverture de classe l'an dernier, une nouvelle ouverture cette année, le dynamisme du village reste encore bien ancré dans le territoire.

C'est un tout qui paye aujourd'hui ! Des politiques communales ambitieuses menées au cours de ces dernières décennies, la valorisation constante de nos produits et des atouts de notre région, la création d'infrastructures communales d'importance (bibliothèque, cantine, crèche, stade ...), autant d'atouts qui favorisent chaque jour davantage la dynamique des populations.

On sait aujourd'hui que les nouveaux habitants ne cherchent pas forcément du travail dans la région où ils décident d'élire domicile, mais plutôt, en premier lieu, un cadre de vie et une offre généreuse en services ensuite. (source : NEW DEAL juin 2018 rapport sur le projet de territoire SMVIC)

Le tissu associatif est issu directement de ces variables. Il offre un panel d'activités, provoque des rencontres et initie du lien social.

A l'heure des grands changements que nous vivons depuis quelques années d'un point de vue démographique, environnemental et sociétal, le monde associatif reste un atout majeur dans notre société tournée à l'excès vers l'individualisme. C'est un vrai pilier de démocratie participative, d'échanges, de rencontres, de cultures partagées, pour tous les âges, d'érudition, de sports, de loisirs, et qui reste essentiellement axé sur la commune de Saint Just de Claix et ses satellites les plus proches.

Aussi l'équipe communale souhaite vous remercier, chacun d'entre vous, pour votre mobilisation de chaque jour, votre investissement, votre participation, et le temps que vous consacrez à faire vivre cet incroyable tissu associatif, au sein de notre village. Merci !



1^{er} réseau associatif de proximité

70 ans d'expérience au service de la personne

Familles : Nouveau numéro direct :

04 76 56 35 99

de la naissance à la fin de sa vie

Concilier au quotidien vie professionnelle, vie familiale et vie sociale pour toute la famille , aujourd'hui est un vrai défi.

L'ADMR vous conseille et vous accompagne :

- . Construire votre projet adapté à vos besoins
- . Assurer le montage financier
- . Préparer le dossier d'autorisation

L'association près de chez vous

Bénéficiez de notre savoir-faire et de notre expertise

Découvrez la gamme des services de l'ADMR

- *DOMICILE
- *SANTÉ
- *FAMILLE
- *PORTAGE REPAS
- *AUTONOMIE

ADMR DU ROYANS

111 Rue des Lavandières

38160 SAINT ROMANS

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30

04 76 36 16 15



Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère

L'Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère est composée d'une dizaine de bénévoles, membres du bureau, aidant l'équipe de l'EFS (Etablissement Français du Sang) lors des collectes.



Sans eux, les collectes ne pourraient pas avoir lieu !

D'autres bénévoles se joignent à nous pour les diverses manifestations organisées en cours d'année. L'Amicale accueille les donneurs et leur sert un complément de repas en plus de la collation proposée par l'EFS.

Quelques chiffres :

13 collectes par an :

Pont en Royans : 4

Saint Just de Claix : 4

Saint Romans : 3

Saint Pierre de Chérennes : 1

Izeron : 1

106 donneurs

132 donneurs

141 donneurs

81 donneurs



Ainsi l'ensemble des habitants du canton est sollicité, mais chaque année nous avons une baisse du nombre de donneurs. 460 donneurs en 2017 dont certains donnent 4 fois leur sang par an.

Les hommes peuvent **donner leur sang jusqu'à 6 fois** par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

L'Etablissement français du sang (EFS) attire depuis plusieurs semaines l'attention des citoyens sur l'importance de donner leur sang dans le contexte de la période estivale qui reste une période tendue et fragile en raison d'une moindre fréquentation des sites de prélèvement.

La mobilisation des donneurs n'a pas été suffisante à ce jour compte tenu des fortes chaleurs et de l'actualité liée à la Coupe du monde de football. **Aujourd'hui, l'EFS lance un appel d'urgence et invite les donneurs à se déplacer massivement dès maintenant dans les sites fixes et les collectes mobiles pour donner leur sang et garantir ainsi un niveau satisfaisant de produits sanguins pour couvrir les besoins des malades tout au long de l'année.**

L'EFS rappelle que les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est courte (5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges). **10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades et aucun produit ne peut se substituer au sang des donneurs bénévoles.** C'est pourquoi la mobilisation des donneurs est essentielle chaque jour et doit être massive d'ici à la fin septembre. Chaque don compte ! Prenez le temps de venir donner votre sang. Prenez le pouvoir de sauver des vies!

Le message est simple : pendant seulement 45 minutes : nous avons besoin de vous !

Pour aider au financement de ses activités, l'Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère compte plus que jamais sur les subventions que lui allouent les communes, ainsi que par les rentrées d'argent occasionnées par les activités qu'elle met en place. Ainsi un **loto sera organisé à Pont en Royans le 28 octobre 2018**, ainsi qu'une sortie théâtre début 2019.

Les prochaines collectes :

24 août 2018 : Saint Romans

17 octobre 2018 : Pont en Royans

22 octobre 2018 : Saint Just de Claix

22 novembre 2018 : Saint Romans



VOUS AVEZ DONNÉ	PROCHAIN DON (en septembre)		
	SANG	PLASMA	PLAQUETTES
SANG	8	2	4
PLASMA	2	2	2
PLAQUETTES	4	2	4



DON DU SANG Mme Arlette MAESTRE 06 72 81 79 43 arlettemaestre@gmail.com

Née dans les années 1970 au cœur des grandes villes américaines et arrivée en France dans la décennie suivante, la danse hip-hop est très vite devenue le symbole d'une culture des périphéries urbaines. Forte des formes d'outre-Atlantique qui marquèrent ses débuts (du smurf à la break dance), elle a connu un vif succès et a su trouver ses propres marques en mêlant différentes pratiques corporelles. Son rayonnement dans les grandes villes françaises telles que Paris, Lille et Lyon, a été rendu possible par des émissions télévisées mais aussi par l'impulsion des politiques volontaristes du ministère de la Culture.

Aujourd'hui, la danse hip-hop s'est largement diversifiée d'un point de vue social et artistique. Elle s'exprime aussi bien dans les théâtres ou dans la rue que lors de battles (défis), et participe pleinement au paysage de la danse contemporaine.

Sandrine Abisset est une professeure expérimentée de ce type d'expression urbaine. Elle œuvre depuis de nombreuses années à la promotion et à la popularisation de cette danse, issue de la rue et de la revendication artistique d'une jeunesse très codifiée, qui mêle habilement mimes, arts martiaux, danses traditionnelles bien sûr et disco.

Elle propose des cours enfants, ados et adultes dans la salle *Vercors* de la **Maison des Associations** de Saint Just de Claix.

Horaires :

Tous les mercredis :

Enfants (7/10 ans) : 16H30/17H30
Ados : 17H30/18H30
Adultes : 20H00/21H00

LIFE HIP HOP

Danse Hip-Hop

Sandrine ABISSET

06.98.10.83.57

sandrine.abisset@laposte.net



Les

c
h
e
m
i
n
s



de

Au sein d'un atelier théâtre, venez découvrir, partager, jouer, être ému dans un groupe.

t

Pascale Massé, animatrice que bon nombre d'entre vous connaissent déjà, s'est formée à différentes techniques théâtrales et vous fera partager sa passion à travers : jeux échauffements vocaux et corporels, improvisations, constructions de personnages...

v

En plus de l'atelier ado qui existe depuis des années sur la commune de Saint Just de Claix, Pascale propose cette saison un atelier enfants (de 7 à 11 ans) et un atelier adultes (à partir de 16 ans).

e

Les tarifs seront modulables en fonction u nombre d'inscrits (voir ci-dessous)

r

Elle propose aussi des stages d'une journée (le samedi ou le dimanche) pour « OSER S'EXPRIMER EN PUBLIC »

s

e

Les ateliers de pratique du théâtre sont des lieux de recherche privilégiés pour canaliser sa sensibilité et la développer, prendre confiance en soi et en l'autre, trouver son identité et sa place au milieu d'un groupe en vue d'une création collective.

« J'anime différents ateliers sur la région et dirige également depuis plusieurs années une troupe constituée d'enfants, d'ados et d'adultes et nous jouons aussi bien dans des théâtres que dans d'autres lieux (restaurants, appartements, bibliothèques, maisons de retraite, ...). Je travaille aussi pour un public en insertion avec le Conseil Général. »

Pascale Massé

Horaires :

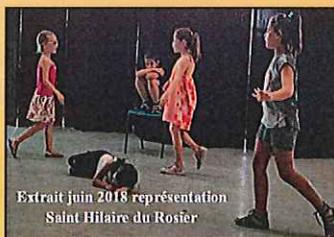
Tous les lundis : Enfants : 18H15/19H15
(forfait 200 euros sur une base de 10 participants)

Tous les jeudis : Ados : 18H30 19H30
(forfait 175 euros sur une base de 12 participants)

Tous les mardis ou les jeudis :
Adultes : 20H00/22H00
(forfait 250 euros sur une base de 8 participants minimum)

Théâtre

CHEMINS DE TRAVERSE (LES)
Mme MASSE Pascale 06.70.65.23.38
pascaline.masse@gmail.com



Extrait juin 2018 représentation Saint Hilaire du Rosier

Stages

« Oser s'exprimer en public »

Le samedi ou le dimanche
(sur demande)

(forfait 50 Euros sur une base de 5 participants minimum)

Le Club de l'Union Sportive RO-CLAIX est une association sportive regroupant les villages de Saint Romans et de Saint Just de Claix, tournée essentiellement vers le football.

En 2018 les priorités de l'Intercommunalité SMVIC ont changé, et ce club, qui compte pourtant plus de 240 inscrits, n'a pas bénéficié de la subvention qu'on lui allouait jusque là, et qui était de l'ordre de 12000 Euros.

Aussi la saison 2017/2018 est plutôt déficitaire.

Le club compte donc sur votre participation aux événements qu'il va organiser au cours de la saison 2018/2019 : comme le loto, les repas à thèmes, la vogue, le calendrier 2019 et les vide-greniers.

Le bilan sportif de la saison est excellent. L'ensemble des coaches de l'école de foot (allant des U6 à U17) est fier de l'évolution des équipes au fil de la saison. L'assiduité et la bonne ambiance aux entraînements s'avèrent payantes.



US RO-CLAIX Football Mr Philippe ROYANNEZ
06 85 72 13 14 royannez.philippe@akeonet.com

Cette année on a besoin de trouver des joueuses, afin de renforcer l'équipe féminine.



SAISON 2018-2019 : PLANNING PREVISIONNEL DES ENTRAINEMENTS



Catégories	Jours	Horaires	Lieux	Date reprise	Entraîneurs
SENIOR /U17	MARDI	19H30 - 21H	SAINT ROMANS	Mardi 14 août	MANGIONE eddy - 06 51 54 90 64 IZERABLE Frédéric 06 72 69 92 78
	VENDREDI	19h30 - 21H	SAINT ROMANS		
U15 (2004 - 2005)	MARDI	18H - 19H30	SAINT ROMANS	Vendredi 31 août	MONNET Damien - 06 73 89 86 44
	VENDREDI	18H - 19H30	SAINT ROMANS		
U13 (2006 - 2007)	MARDI	18H15 - 19H45	SAINT ROMANS	Lundi 20 août de 17h à 19h	VINCENT Aurélien - 06 65 33 26 47
	VENDREDI	18H - 19H30	SAINT ROMANS		
U10 - U11 (2008 - 2009)	MERCREDI	18H - 19H15	SAINT ROMANS	Vendredi 31 août	FAYTRE Bruno - 06 87 78 50 99 BELLIER BENISTAND Francis - 06 11 44 39 06 DEBERNARDI JC - 06 08 72 77 26
	VENDREDI	18H - 19H15	SAINT ROMANS		
U8 - U9 (2010 - 2011)	MERCREDI	17H30 - 18H30	SAINT ROMANS	Mercredi 5 septembre	ALLARD Guillaume - 06 26 27 03 63 ROYANNEZ Thomas - 06 84 20 17 01
U6 - U7 (2012 - 2013)	MERCREDI	16H45 - 18H	SAINT ROMANS	Mercredi 5 septembre	FAYTRE Bruno - 06 87 78 30 99

Le club a besoin de bénévoles pour arriver à faire toutes les activités dont il est à l'origine, que ce soit pour les événements mais aussi de manière plus suivie en cours d'année.



Bravo!



La pétanque saint justoise est un club comme on les aime. Toujours une bonne ambiance, et de bons résultats en championnats. Venez les retrouver au boulodrome, situé au cœur du village, en face de l'école.

C'est une association qui a pour but de développer la pratique du sport de la pétanque, et du jeu provençal. Cette association étant affiliée à la Fédération Française de pétanque et jeu provençal, les licenciés peuvent se qualifier pour les Championnats de France.

Une bonne ambiance qui se retrouve aussi à l'occasion des nombreux événements initiés par ce sympathique club au cours de l'année (Paëlla, repas de nouvel an, rencontres sportives ...)

Horaires des entraînements :

Tous les jeudis :
A partir de 17H00

Dernière minute :
L'équipe 2 monte en seconde division en terminant 1ère de sa poule
L'équipe 1 se maintient en première division
L'équipe féminine monte en élite

PETANQUE ST JUSTOISE (La) Mr Christophe BOUCHET

06 82 64 04 83

bouchet_christophe@orange.fr





L'association **Just Yoga** a été créée cette année pour faire connaître et diffuser le Yoga, en proposant des cours et des stages, à St Just de Claix et dans le Royans. Le Yoga est une pratique millénaire venue d'Inde, qui implique TOUTE la personne. En effet, le Yoga permet d'être en santé profonde c'est-à-dire de garder un équilibre physique, physiologique et psychique, durable.

Chaque séance est composée d'un enchaînement de postures, où le corps et le souffle sont concernés ; le Corps expérimente les postures au rythme de la respiration et l'Esprit observe. Le Yoga assure et développe la force, la souplesse, l'équilibre et la relaxation du corps.

Le Yoga concentre et apaise l'Esprit.

Le Yoga permet d'avancer vers une meilleure connaissance de soi et de développer la paix intérieure.

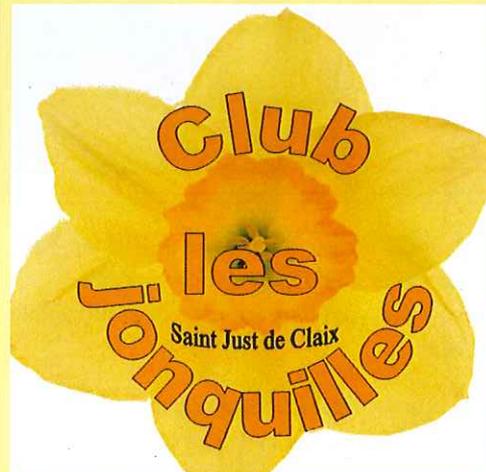
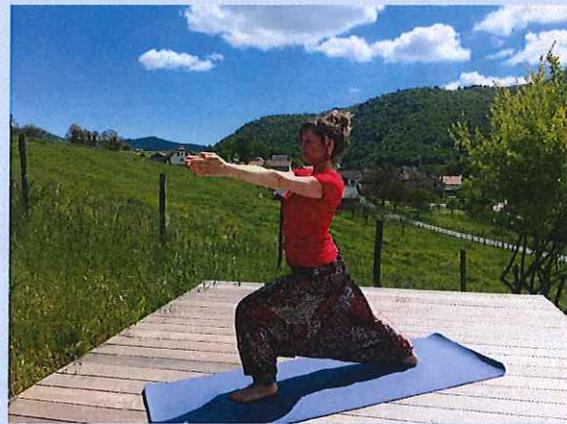
Les séances sont accessibles à Tous (hommes, femmes, de tout âge, quelques soient votre condition physique, votre culture, vos habitudes de vie...)

Elles sont pratiquées dans la recherche d'un bien être à ressentir, dans un esprit de bienveillance mutuelle, sans aucun jugement et dans le plus grand respect de chacun !

Les séances débuteront la semaine du 17 septembre.

Pour plus de renseignements, contactez :

Stéphanie Azau, professeur de Yoga : 06 58 22 43 43



Le Club LES JONQUILLES,
est une association sportive pour
adultes.

Envie de détente, de relaxation.

La gymnastique du club les Jonquilles vous propose une heure de stretching, cardio, initiation à la méthode pilate, avec un animateur diplômé.

Venez nous retrouver à partir du
13 septembre

les jeudis de 10h30 à 11h30
à la salle des fêtes de St Just de Claix

Les Jonquilles Gymnastique adultes

04 75 48 29 37

06 09 60 80 04

desanlis.martine@wanadoo.fr



Le comité des fêtes organise plusieurs manifestations festives dans le courant de l'année.

Roselyne Sage

06 15 75 51 44

sageroselyne@yahoo.fr

♦ La vogue a lieu le 3^e week-end de juin.

Elle débute par un concours de pétanque le vendredi soir, un repas raviolo suivi d'un bal gratuit, ainsi qu'un feu d'artifice le samedi soir. Tout l'après midi les enfants peuvent venir jouer sur des structures gonflables, et la fête foraine bat son plein sur la place du village.

♦ Un vide grenier, organisé par le sou des écoles, vient clore ces fêtes votives.

♦ Le marché de Noël a lieu le dernier week-end de novembre. Vous pourrez flâner autour de nombreux stands pour exaucer les vœux de la liste au Père Noël de vos enfants et de vos proches. Les enfants des écoles font un récital devant leurs parents émerveillés. Une chorale vient également égayer cette froide journée. Un dessin animé est projeté gratuitement sur écran géant à la maison des associations, ainsi qu'un concours primé de bûches et de dessins de Noël. Vous pourrez déguster notre vin chaud maison.

Si vous avez d'autres idées pour étoffer ces fêtes et rendre plus convivial notre charmant village n'hésitez à nous en faire part et à nous rejoindre lors de l'Assemblée Générale de septembre.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident à chaque manifestation : la mairie qui nous épaula, ainsi que tout le personnel de mairie qui fait un travail formidable et qui fait preuve de patience, les sponsors sans qui rien ne serait possible, et bien sûr les bénévoles qui donnent de leur temps sans compter, toujours dans la bonne humeur.

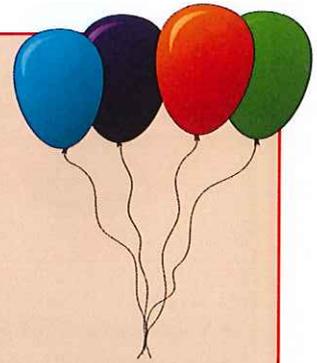
Notre assemblée générale se tiendra fin septembre, mais à l'heure où nous imprimons la date n'est pas encore fixée.

Le Club « La Joie de Vivre »

Voilà une association qui chouchoute ses membres. On s'y sent bien, l'ambiance y est conviviale, et on y entend beaucoup de rires.

Les activités proposées sont multiples : jeux, soirées, anniversaires, repas, marches et randonnées, voyages et découvertes, sport, bien-être ...

Alors si vous aussi êtes un Sénior, que vous avez envie de rejoindre cette agréable équipe, prenez contact avec cette association dynamique, qui joue depuis plusieurs décennies les journées de ses adhérents dans notre village de Saint Just de Claix, et surtout, surtout ... préparez vous à entraîner vos zygomatiques !!!



JOIE DE VIVRE Animations Diverses pour Retraités

Mme Danielle GERVY

07 70 74 43 95

danygervy@orange.fr

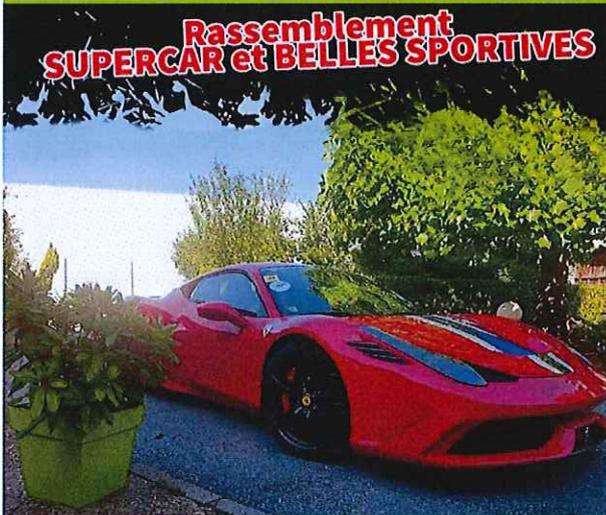




Adrenaline GT **Un virage pour RIVAGES 1^{ère} Edition**

SAMEDI 6 OCTOBRE 2018
de 9 h à 17h à St Just de Claix

Rassemblement SUPERCAR et BELLES SPORTIVES



Expositions et baptêmes sur route ouverte au profit de l'association Rivages 

Buvette organisée par le comité des fêtes de St Just de Claix

Inscriptions et Informations
06 45 50 56 00 - 06 15 64 18 35
edwige.michel85@gmail.com

Adrenaline GT est une association dont le but est d'organiser ou de participer à des événements culturels ou populaires sur le thème de l'automobile au sens large.

Organiser des baptêmes automobile, des sorties automobile, photographie et filmer de la voiture de prestige, et tous autres événement pouvant créer du lien social !

Contacts et renseignements :

Edwige Michel

06 45 50 56 00

Edwige.michel85@gmail.com



Adrenaline GT

L'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

M. Frédéric BEC

06 48 28 64 72

fred-bec@hotmail.fr



L'ACCA se définit sur un territoire bien délimité largement ouvert aux chasseurs regroupés au sein d'une association démocratique. Il ne peut y avoir qu'une seule ACCA par commune.

Pour assurer une bonne mission cynégétique, le territoire de l'ACCA recouvre, par principe, la totalité des terrains de la commune. La gestion des espèces sauvages nécessite un espace adapté à leur domaine vital. Le regroupement des terrains est un impératif de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour favoriser le développement de la faune sauvage, chaque ACCA doit mettre au moins 10 % de son territoire en réserve de chasse. Tout acte de chasse y est en principe interdit et des mesures complémentaires en faveur de la faune y sont prises.

Les membres de l'A.C.C.A, chasseurs ou non chasseurs, peuvent être aussi bien :

- ♦ Domiciliés dans la commune
- ♦ Résidents dans la commune
- ♦ Propriétaires de terrains dans la commune
- ♦ Locataires de terrains agricoles dans la commune
- ♦ Apporteurs de terrains, même s'ils ne chassent pas
- ♦ Extérieurs à la commune

3 et 4 novembre



L'A.C.C.A a un devoir d'accueil d'au moins 10% de chasseurs extérieurs à la commune en donnant priorité à ceux qui ne disposent d'aucun territoire pour chasser.

Le respect des personnes et des propriétés

Prenant en compte la sécurité des personnes, les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations, soit 7 hectares, ne font pas partie du territoire de l' A.C.C.A.

Au-delà d'une certaine surface de propriété personnelle, les particuliers peuvent conserver leur droit de chasse et constituer des territoires de gestion cynégétique non soumis à l'A.C.C.A.

Un propriétaire non chasseur peut s'opposer à la pratique de la chasse sur son territoire en raison de ses convictions personnelles.

Les territoires appartenant à l'Etat, les voies ferrées, les voies de circulation ne sont jamais inclus dans l'A.C.C.A.

Le territoire rural est en constante évolution : des maisons sont bâties, d'autres abandonnées, de grandes infrastructures comme les autoroutes ou les lignes à grande vitesse voient le jour...

A l'échelle de la commune l'A.C.C.A exerce ses responsabilités et son activité en concertation avec tous les acteurs locaux et l'ensemble des usagers de la nature :

- ♦ Agriculteurs,
- ♦ Forestiers,
- ♦ Randonneurs...

1.500.000 ha sont mis en réserve ACCA sur le territoire français, soit 10 fois la superficie de l'ensemble des parcs nationaux.

L'A.C.C.A fonctionne sous l'autorité du Préfet :

Pour être applicables ses décisions sont soumises à l'approbation préalable du Préfet.

En cas de mauvais fonctionnement le Préfet peut à tout moment prendre des sanctions graves.

Adhérente à la Fédération des chasseurs de son département, elle contribue à la définition et à la mise en place de sa politique cynégétique.

La chasse de Saint Just de Claix a passé une bonne saison 2017/2018.

Je tiens à remercier monsieur **Mallen fernand, Mary patrice, Feugier Roger, Mallen Gilbert, Sougey Jules, Sougey Liam, Bec Michel et Place Joël** qui sont venus au nettoyage des chemins et des sentiers sur la commune.

Cette année le bureau de la chasse est composé comme suit :

- ♦ Président : **Bec Frédéric**
- ♦ Vice Président : **Feugier Roger**
- ♦ Trésorier : **Mallen Fernand**
- ♦ Secrétaire : **Mary Patrice**



Les Coquinoux



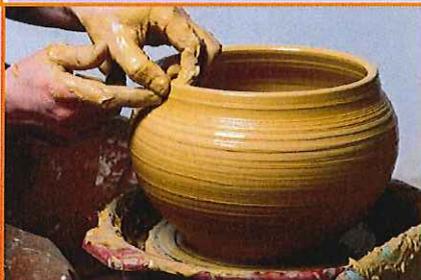
Le multi-accueil à gestion parentale « **Les Coquinoux** »
accueille et prend soin de vos enfants du :
lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

- ♦ Située non loin de l'église et de la Mairie, la crèche peut accueillir jusqu'à 14 enfants par jour (11 le mercredi).
- ♦ Les enfants sont acceptés de 10 semaines à 6 ans.
- ♦ Elle est gérée de manière associative et parentale, cela signifie que les parents sont parties prenantes dans la gestion de la structure mais également dans l'encadrement des enfants.
- ♦ Entourés par une équipe de professionnels pluridisciplinaires, les parents sont accompagnés lors de leurs présences dans la structure et guidés dans les tâches quotidiennes.
- ♦ Le parent est reconnu comme premier éducateur de son enfant, et nous avons à cœur de construire une relation de confiance afin que nous puissions répondre de manière adaptée aux besoins de chaque enfant.
- ♦ Possibilité d'accueil en place réservé sous forme de contrat. Contrats d'accueil régulier ou occasionnel.
- ♦ Elle accueille les familles de St Marcellin Vercors Isère communauté et de la Communauté de communes du Royans Vercors.
- ♦ Les repas sont fournis par la structure et élaborés par un traiteur privilégiant les produits bio, frais et de saisons.
- ♦ La structure est subventionnée par la Caf, la commune, La SMVIC, La CCRV, le Conseil Général de l'Isère, la participation financière des familles

Contact :

Eric GIRAUD (Directeur)

04 75 48 30 60 creche.les.coquinoux@gmail.com



Contact :

**Valentin
Leprêtre**

04 75 48 36 93

Atelier de poterie avec Valentin Leprêtre.

Depuis la nuit des temps la poterie accompagne l'histoire de l'Homme. Avec elle, de nouvelles notions sont apparues comme l'Art lui-même.

La terre, est un élément naturel, qui, sous les caresses de l'artisan devient autre chose.

Venez vous prêter à cette magie essentielle, et laissez aller votre créativité.

Valentin œuvre depuis de nombreuses années dans ce bel artisanat.

Céramiste reconnu, il aime partager les mille secrets de sa passion, guidant sans relâche vos premiers pas balbutiants et maladroits.

Et puis l'objet sort de la glaise, il devient ce que vous en faites, juste en le sculptant ou en imprimant quelques nouvelles circonvolutions sur le tour.

Cet atelier est avant tout convivial.

Un endroit presque secret, où s'y retrouvent petits et grands, pour exprimer, chacun comme il lui plait, sa communion entre la terre et l'âme.

Tous les jeudis de 19 heures à 20.30 heures
Petite maison dans le jardin de la maison Blanc
au centre du village.

Le Potier a, de nature, l'oeil curieux.

Il a l'amour de la terre, celui qui rend double le plaisir du café.

Il oublie modes et tendances, laisse les valeurs sûres au marchand d'art et nous trouble avec un bol, une assiette, un vase, une théière.

Le Potier aime séduire.

Il y a dans son atelier, des odeurs, de la chaleur et des petits airs de bric-à-brac.

C'est là que commence le dialogue de la terre et du potier; Son langage: des pots qui séchent sur les planches.

Les mains sont fermes et douces, elles pétrissent, centrent, creusent, pincant, étirent.

Gestes mille fois répétés pour oublier la contrainte, laisser aller l'idée.

Le Potier aime la liberté

Florence Racine



Le sou des écoles

L'heure de la rentrée a sonné.

Après une belle kermesse qui a clôturé l'année scolaire en juin, nous voilà prêts à redémarrer.

Chers parents, nous avons besoin d'un peu de votre temps et de nouvelles idées pour mener à bien nos prochaines animations.

Venez nombreux rejoindre l'équipe du sou des écoles de saint Just de Claix, dans la bonne humeur et permettre ainsi à nos enfants de pouvoir faire des sorties scolaires.

La prochaine assemblée générale se déroulera le 14 septembre prochain, 20.00 heures, à la Maison Des Associations (MDA) à Saint Just de Claix.

Ce sera l'occasion de préparer la première manifestation de l'année, 2018/2019, et mettre en place la buvette du forum des associations, qui se tiendra le lendemain au même endroit et dont nous nous occuperons.

Cette Assemblée Générale nous permettra de fixer les prochains rendez-vous du Sou des écoles :

loto, spectacle pour enfants, et vide grenier,

en comptant sur vous pour nous apporter de nouvelles idées d'animations.

Nous vous attendons donc nombreux pour l'Assemblée Générale du Sou des écoles, le 14 septembre à la MDA pour 20.00 Heures.

Cette rencontre se terminera par le verre de l'amitié.

L'équipe du sou

Contact :

Aurélié Gresse 06 72 51 79 43
sdc.stjust@gmail.com



Kermesse juin 2018



La Mondée Créative est une association fondée sur l'échange et la convivialité intergénérationnelle avec, comme vecteur principal : la photographie.

Les anciens se souviennent, peut-être encore, de ces soirées passées ensemble, lorsque le village se réunissait pour émonder les noix. C'était un bon moyen de se rencontrer et, en même temps, l'occasion de transmettre et d'apprendre les uns des autres en toute simplicité. A travers la photo, les adhérents pourront découvrir des techniques de prise de vue et, surtout, un monde fascinant.

Plusieurs ateliers seront organisés dans l'année, sur différents thèmes comme : les paysages, le portrait, l'organisation du studio, la mode, la photographie animalière ...

Des randonnées photographiques rythmeront aussi l'année. Toujours dans le but de créer du lien social et d'apprendre les uns des autres, mais aussi de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine naturel et culturel.

Des expositions sont programmées, pour que chacun puisse admirer les innombrables sensibilités révélées par nos rencontres.

L'héritage de notre commune est important. Ce sera l'occasion de connaître les différents écosystèmes de notre territoire ainsi que les témoignages laissés par nos anciens (les lavoirs, par exemple). Une plongée dans les secrets de notre Histoire et de celles de notre bourg.

La photographie c'est aussi les paillettes et le prestige.

Vous pourrez participer à de nombreux workshops sur le maquillage, la couture (patronage et créations), la fabrication et l'utilisation des accessoires, la mise en beauté des modèles, l'éclairage, toutes ces choses qui rendent une scène magique, comme issue d'un monde étrange et fantastique.

Renseignements et inscriptions : Virginie Lambert 06 58 71 82 34

v.lambert2016@laposte.net



Le Taekwondo est un art martial qui allie maîtrise de soi, énergie, coordination, endurance.

On a souvent tendance à décrire tous les arts martiaux dans le même esprit : celui du Bushido japonais. Le code du Bushido est un code de conduite des samouraïs jurant fidélité et sacrifiant leur vie à leur seigneur ("Hara Kiri").

Cependant, l'esprit du TAEKWONDO est plus riche.

En résumé, la Corée a réussi pendant de nombreux siècles à survivre et à s'imposer malgré sa position géographique en étaiu entre deux géants agressifs : la Chine et le Japon.

D'un point de vue historique, l'esprit et la volonté d'exister du peuple coréen ont été concrétisés par le mouvement de la noblesse coréenne le HWARANG-DO ou "chevalier de la fleur". **L'idéal de ce mouvement est fondé sur la recherche de la beauté, de l'harmonie et de l'épanouissement.**

Les coréens se sont aussi distingués des autres pays asiatiques en codifiant un alphabet au XV^e siècle, tout en conservant l'approche philosophique orientale proche de la nature et du cœur.

L'esprit du TAEKWONDO est une expression de ces différences. Il dépasse l'idée d'un art martial statique fondé sur le sacrifice. C'est au contraire une force d'épanouissement de l'individu, capable d'assimiler la tradition avec des idées modernes comme l'Esprit Olympique.

Saint Just de Claix TAEKWONDO, club affilié à la Fédération Française Taekwondo et Disciplines Associées propose des entraînements :

le lundi et le jeudi.

de 18H30 à 19H45

pour les enfants

de 18H30 à 20H30

pour les ados et les adultes

Début de la nouvelle saison sportive **LUNDI 17 septembre à 18H30** à la Maison Des Associations de Saint Just de Claix.

Pour les nouveaux, 3 cours d'essai avant inscription définitive.



Professeur : **Silvio Marchitto**, 3^{ème} DAN, Diplôme d'Instructeur Fédéral et Certificat de Qualification Professionnel

Contact : Vous pourrez nous rencontrer au forum des associations le 15 septembre ou nous envoyer un mail à l'adresse suivante : saintjust-tkd@orange.fr

Karaté Club Royans-Vercors.

Jean-Paul MILION : 06 15 59 41 55
engivaneur.e-monsite.com

Le Karaté au sein de notre école est enseigné de façon traditionnelle ce qui n'exclue pas le côté ludique et la bonne humeur. Le fil rouge du programme annuel est la sécurité tant sur le plan santé qu'en ce qui concerne la prévention des accidents.

La pratique de la compétition est possible sans être l'objectif premier du club.

L'apprentissage du combat avec un partenaire est une base commune à tous. Une approche différente, plus sportive, amènera l'élève à la compétition face à un adversaire.

Le versant éducatif est privilégié pour les jeunes pratiquants accueillis à partir de 6 ans ; bonne tenue, reconnaissance de l'autre, respect des personnes et de l'environnement.

Les adolescents et les adultes travailleront sur un projet personnel prenant en compte leurs capacités et le temps qu'ils peuvent consacrer à la pratique.

Pour les anciens, le but est de conserver les acquis (souplesse et cardio) et autant que faire ce peut acquérir de nouvelles compétences.

Les filles sont les bienvenues. Des temps privilégiés leur seront accordés en self-défense. Elles pourront mettre en pratique leurs apprentissages en partenariat avec leurs coreligionnaires masculins.

Que dire mieux que « **ESSAYEZ ! Venez voir comment ça marche** » !

Pour cela, un pantalon de survêtement et un teeshirt.

Pensez à vous munir d'un certificat de non contre-indication à la pratique du Karaté.



Organisation des cours	Enfants	Adultes
St Just de Claix Mercredi	17 h 45 – 18 h 45	19 h 00 – 20 h 30
St Jean en Royans Vendredi		19 h 30 – 21 h 00

LES MEDIATHEQUES DU ROYANS

Lors du forum des associations, qui se tiendra à la Maison des Associations à Saint Just de Claix, le 15 septembre prochain, vous aurez l'occasion de rencontrer les trois bibliothèques médiathèques de notre canton (Saint Just de Claix, Saint Romans, Pont en Royans) ainsi que la bibliothèque de Rencurel.

Nous œuvrons chaque jour pour que chacun ait un accès illimité à la Culture, et la particularité de notre organisation réside dans le fait que vous pouvez choisir un titre de livre, ou un film voire un CD ou DVD dans un catalogue gigantesque de plus de 140.000 titres, que se partagent les 15 médiathèques de l'intercommunalité.

Le réseau culturel est donc maximisé avec cette approche ludique et conviviale des possibilités de réservation.

Sur le stand des bibliothèques, vous aurez la possibilité de vous initier à la commande par informatique, et poser l'ensemble des questions qui vous trottent dans la tête.

Des moments de lecture à la demande seront organisés ainsi que diverses animations. Bien sûr vous trouverez aussi quelques livres à découvrir.

Les médiathèques sont aussi à l'initiative d'expositions, de rencontres avec des auteurs ou de nombreuses autres animations à destination de tous les publics.

Certaines possèdent des tablettes à consulter sur place, et bientôt chaque médiathèque sera équipée de liseuses électroniques avec une quinzaine de romans chargés.

L'ensemble des personnels des bibliothèques médiathèques de notre canton seront très heureux de vous y accueillir.

halle médiathèque Pont en Royans

Place de la Halle 38680 Pont-en-Royans

04 76 36 05 26

E-mail : mediatheque.lahalle@smvic.fr

Site web : <http://www.lahalle-pontenroyans.org>



Horaires d'ouverture

Mardi : 16h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h



Bibliothèque de Saint Just de Claix

le village 38680 Saint-Just-de-Claix

04 75 45 03 04

E-mail : bib-stjust@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Mercredi : de 14h00 à 18h00

Vendredi : de 15h à 17h00

Samedi : de 10h00 à 12h00



Médiathèque Le Préau

Grande rue Saint Romans

04 76 38 40 46

Horaires d'ouverture

Mardi : 16h-18h30

Mercredi : 14h30-18h30

Samedi : 9h00-11h30

Bibliothèque de Rencurel

Le village 38680 Rencurel

04 76 38 25 71

Horaires d'ouverture

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le jeudi de 16h30 à 17h30

LES COMMERCES ITINERANTS DU VILLAGE

Il est de tradition d'avoir, dans les zones rurales, des commerces ambulants. Nous sommes heureux d'accueillir **chaque jeudi de 16.00 h à 20.00 heures « le camion de Michel »**, plein de beaux légumes et de bons fruits sur la place de l'église, ainsi que le samedi (en saison) sur le parking de la pause gourmande du Royans en sortie de village. Pour le joindre : **06 89 25 47 16 (M. Roura)**



Depuis peu un nouveau camion « **Nos Produits lo'co** » vous proposera des produits bio et en circuits courts, sur la place du village, **chaque vendredi de 10.00 à 13 heures.**

Pour les joindre : **06 08 51 12 84** commandes en ligne possible sur le site : <https://www.nosproduitsloco.fr/>



Délibérations communales

Conseil Municipal du 14 mars 2018



Régie eau-assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : **Désignation des représentants au conseil d'exploitation**

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en date du 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de désigner les représentants du conseil municipal au conseil d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme représentants de la commune au conseil d'exploitation de la Régie eau et assainissement de SMVIC :

Délégué titulaire : **O'BATON Joël**

Délégué suppléant : **FILET-COCHE Daniel**

Transfert de la compétence optionnelle relative aux installations et réseaux d'Eclairage Public au SEDI

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ♦ solliciter la prise d'effet du transfert de la compétence optionnelle éclairage public à compter du : 1er juillet 2018 ;
- ♦ autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SEDI la convention pour la mise à disposition des biens relatifs au transfert de la compétence éclairage public ;
- ♦ de prendre acte du transfert dans la mesure où le SEDI a pris une délibération concordante.

Participation financière de la commune au SEDI en matière d'éclairage public – niveau 1 BASILUM

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- ♦ D'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public niveau 1 BASILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- ♦ D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement.

Signature d'une convention de groupement de commandes avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et Commune de Saint-Marcellin pour un marché de vérifications périodiques

Dans le but de réaliser des économies d'échelle, il est convenu de regrouper l'achat de ces prestations obligatoires et universelles avec SMVIC et la Commune de Saint-Marcellin. Cette convention institue la Commune de Saint-Marcellin en tant que coordonnateur du groupement et prévoit les obligations de chacun des membres jusqu'à la signature et la notification du marché. Chaque membre est ensuite chargé de l'exécution du marché, chacun en ce qui le concerne.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour émettre un avis favorable sur ce projet de convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ♦ APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune de Saint-Just de Claix Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et la Ville de Saint-Marcellin pour les marchés de vérifications périodiques.
- ♦ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous avenants éventuels nécessaires à la bonne exécution des présentes ;
- ♦ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation quand la convention sera signée par les parties concernées.
- ♦ PRECISE que copie de cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère.
- ♦ MANDATE le Maire pour l'exécution des décisions actées aux présentes.

Conseil Municipal du 14 mars 2018

Suite ...

Instauration d'un tarif de location temporaire des locaux de la maison médicale

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un local de 70 m² est vacant au sein de la maison médicale. Plusieurs professionnels dans le domaine du bien-être ont sollicité la possibilité de louer ce local pour des séances hebdomadaires : yoga, shiatsu...

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ♦ **Accepte** de louer temporairement les locaux vacants de la maison médicale, à condition que les activités concernées aient un lien direct avec la santé, ce qui est le cas des activités de bien-être.

Fixe les tarifs suivants :

- ♦ **10 €** par demi-journée d'activité
- ♦ **20 €** par journée d'activité.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame **Maryse MONNET**, Adjoint en charge des finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur **Joël O'BATON**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur **André-Jacques VALENTIN**,

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2017

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Solde de L'exercice	Restes à réaliser	Total général
fonctionnement	213 708.23	117 684.99	97 215.93		193 239.17
Investissement	-340 448.99		638 425.44		297 976.45
total	-126 740.76	117 684.99	735 641.37		491 215.62

2°) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **reconnait la sincérité** des restes à réaliser

4°) **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Conseil Municipal du 14 mars 2018

Suite ...

Budget annexe Maison médicale - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse MONNET Adjoint chargé des finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur **André-Jacques VALENTIN**,

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET 2017

	Résultat antérieur	Part affectée A l'investissement	Solde de L'exercice	Restes à réaliser	Total général
fonctionnement	5 568.74	5 126.43	4 736.50		5 178.81
Investissement	-5 126.43		-63 894.17		-69 020.60
total	442.31	5 126.43	-59 157.67		-63 841.79

2°) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser

4°) **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget annexe Lotissement les châtaigniers - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse MONNET Adjoint chargé des finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur **André-Jacques VALENTIN**,

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET 2017

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Solde de L'exercice	Restes à réaliser	Total général
fonctionnement	329 436.40		19 708.50		349 144.90
Investissement			-320 367.55		-320 367.55
total	329 436.40		-300 659.05		28 777.35

2°) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **reconnait la sincérité** des restes à réaliser

4°) **et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Conseil Municipal du 28 mai 2018



Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil

Remarque : il est demandé que soit vérifiée la gratuité du diagnostic d'éclairage public du SEDI

Mission de programmation architecturale, paysagère et urbaine pour le groupe scolaire et opération mixte logement + commerce (s) ainsi que la requalification de l'espace public

La date prévisionnelle de début de l'étude est la semaine 41, pour une durée de 5 mois.
Une commission est créée pour le suivi de ce projet, composée de personnes pouvant se rendre disponibles en journée : **Joël O'BATON, Daniel FILET-COCHE, Maryse MONNET et Nicolas LECLERC.**

Le conseil municipal approuve le lancement de cette consultation.

Extension CISPD - Approbation des Communes membres

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE** la relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté,
- ♦ **APPROUVE** l'intégration de la commune de SAINT-JUST DE CLAIX au nouveau périmètre du CISPD Saint Marcellin Vercors Isère Communauté,
- ♦ **VALIDE** l'animation et le portage politique du CISPD par sa Présidente, Mme Nicole DI MARIA, au titre de son mandat de vice-Présidente de Saint Marcellin Vercors Isère communauté déléguée à la cohésion sociale, la prévention et la politique de la ville,
- ♦ **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

Désignation des nouveaux délégués au Parc Naturel Régional du Vercors

Suite à la démission de Jacques Rimbault, Le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant communal et son titulaire pour siéger au **Parc Naturel Régional du Vercors.**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : **Joël O'BATON** Suppléant : **Sylvain LAMBERT**

Consultation de prestataires de vérifications périodiques règlementaires, désignation du représentant à la CAO de Saint-Marcellin

Le Maire demande au conseil municipal de désigner le représentant communal habilité à participer à la commission d'appel d'offres de la mairie de Saint-Marcellin pour le choix d'un prestataire de vérifications périodiques réglementaires.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Titulaire : **O'BATON Joël** Suppléant : **FILET-COCHE Daniel**

Acquisition de terrain appartenant aux consorts Allard et Allard-Lyonne

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 1er février 2018 décidant l'acquisition de terrain pour mettre en domaine public le point d'arrêt de transport départemental de l'Abbaye.
Il présente le procès-verbal de délimitation établi par POLYGONE GE afin de réaliser cette acquisition.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- ♦ **Autorise** le Maire à acquérir une surface de 317 m² auprès de l'Indivision Allard/Allard-Lyonne ;
- ♦ **Autorise** le Maire à acquérir une surface de 35 m² auprès de M. Allard-Lyonne Serge ;
- ♦ **Fixe le prix d'achat** de ce terrain à 1,00 € (un euro) le m² ;
- ♦ **Autorise** la signature des actes en l'étude de Mes Dieval et Chef- D'Hôtel-Dieval Notaires à St Jean en Royans.

Conseil Municipal du 28 mai 2018

Suite ...

Modification de l'assiette du bail a construction avec l'OPAC 38 en date du 30 mai et du 5 juillet 2000

Le Maire propose au conseil de déduire de l'assiette du bail à construction indiqué en objet une partie de la parcelle B 430, afin de créer une voie de liaison entre l'impasse des Noisetiers et le lotissement Les Platanes.

Un procès-verbal de délimitation a été établi par le cabinet de géomètre POLYGONE GE et l'OPAC 38 donne son accord sur cette modification.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de demander l'établissement d'un acte authentique en l'étude de Me DIEVAL et avec la participation de Me VINCENT Notaire de l'OPAC 38, réduisant de 364 m² l'assiette du bail à construction établi les 30 mai et 5 juillet 2000.

Précise que conformément à l'avis du Domaine, cette résiliation partielle sera effectuée à l'euro symbolique.

Acquisition de la voirie appartenant à SDH Constructeur

Le Maire rappelle au conseil l'accord conclu en 2016 entre SDH Constructeur et la commune de Saint-Just de Claix pour la cession de la voirie desservant Les balcons du Royans et le Jardin des orchidées.

Il expose le procès-verbal de délimitation dressé par M. Yves Vanhille, indiquant la parcelle numérotée B 533 d'une surface de 1 224 m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De faire établir un acte de cession à la commune de Saint-Just de Claix par SDH Constructeur, de la parcelle B 533 d'une surface de 1 224 m² à l'euro symbolique en l'étude de Maitres Dieval et Chef-d'Hôtel-Dieval Notaires à St Jean en Royans.

Modification d'une commission

Suite à une demande, le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des commissions communales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide d'ajouter Mme Maryse MONNET dans la liste des membres de la commission Associations.

Instauration d'un droit de place longue durée

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- ♦ **Décide** à l'unanimité la mise en place d'un tarif pour le stationnement de longue durée des forains ou commerçants ambulants, c'est-à-dire d'une durée supérieure à 4 jours consécutifs.
- ♦ **Fixe** le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} juin 2018 : **forfait 1,00 € par jour + règlement des frais d'électricité et d'eau et assainissement**, suivant les relevés de consommation à l'arrivée et au départ.

Modification du montant du loyer des 2 appartements de l'ancien presbytère

Le Maire indique au conseil municipal que les deux appartements vont être libérés prochainement et à louer à de nouveaux locataires. Des travaux de rénovation sont actuellement effectués.

Le montant actuel des loyers de ce T3 ainsi que celui du T4, étant bas et au-dessous des prix en vigueur, il propose au conseil de les augmenter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

- ♦ **Fixe** le montant du loyer mensuel du T4 à **450,00 €** à compter du 1er juin 2018
- ♦ **Fixe** le montant du loyer mensuel du T3 à **360,00 €** à compter du 1er juillet 2018

Conseil Municipal du 28 mai 2018

Suite ...

Attribution d'une subvention au SIVU Du Gymnase Pravaz pour le Lycée Pravaz de Pont de Beauvoisin

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande du SIVU du gymnase Pravaz, et après avoir délibéré

- ♦ **Accepte** à l'unanimité de lui verser une subvention de fonctionnement de 50 € (cinquante euros) pour l'année scolaire 2018/2019.

Désignation des délégués auprès du SMABLA (syndicat mixte d'assainissement de la Bourne et de la Lyonne aval)

Suite au transfert de la compétence eau-assainissement du SIEPIA à la communauté de communes SMVIC au 1er janvier 2018, la commune de Saint-Just de Claix devient adhérente au SMABLA et il y a lieu de désigner les délégués auprès de ce syndicat.

Le Maire demande au conseil municipal de procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré désigne :

- ♦ Délégués titulaires : **O'BATON Joël, MORIN Gilbert**
- ♦ Délégués suppléants : **LECLERC Nicolas, MONNET Maryse.**

Conseil Municipal du 16 juillet 2018



A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe que cette séance n'est pas soumise à la condition de quorum, étant donné que c'est là le troisième appel à réunion

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire soumet au conseil municipal le nouveau projet de PLU comportant les modifications et pièces complémentaires demandées par Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ **Prend acte** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités définies par le conseil municipal de Saint Just de Claix le 17/08/2010
- ♦ **Tire** le bilan de la concertation tel qu'il est présenté dans le PLU
- ♦ **Arrête** le projet de révision de PLU tel qu'il est annexé à la présente (annexe 1);
- ♦ **Précise** que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.
- ♦ **Dit** que conformément à l'article L. 132-12 du Code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers et les associations agréées peuvent être consultées à leur demande sur le projet de PLU,
- ♦ **Dit** qu'à la fin de cette phase de consultation, le PLU pourra être soumis à enquête publique,
- ♦ **Dit** que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet et fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois.

Le conseil municipal, après avoir voté à 8 voix pour, 0 voix contre, décide d'arrêter le projet de PLU.

Conseil Municipal du 16 juillet 2018

Suite ...

Arrêt de projet de zonage des eaux pluviales à l'échelle urbaine de la commune de Saint Just de Claix

Monsieur le Maire précise que l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose que les communes doivent délimiter pour leur territoire :

- ♦ Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- ♦ Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La prise en compte des différentes données rappelées ci-avant a permis de délimiter cinq zones :

- ♦ Infiltration des eaux pluviales dans le sol du terrain aménagé pour les zones urbanisées ou à urbaniser (infiltration sans contrainte particulière pour les secteurs de Chirouse et de Quatre Tête) ;
- ♦ Infiltration superficielle des eaux pluviales dans le sol du terrain aménagé pour les zones urbanisées ou à urbaniser (secteurs sous influence de la nappe phréatique : essentiellement le centre village)
- ♦ Rétention et une infiltration superficielle des eaux pluviales dans le sol du terrain aménagé pour les zones urbanisées ou à urbaniser (secteurs concernés par le risque de glissement de terrain, ce qui implique de réguler et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur de grandes surfaces de dispersion : essentiellement le secteur du Village Vieux) ;
- ♦ Traitement des eaux pluviales avant infiltration dans le sol du terrain aménagé pour les zones économiques urbanisées ou à urbaniser pour éviter le transfert de polluants vers le sol et les eaux souterraines) ;
- ♦ Gestion au cas par cas par infiltration des eaux pluviales dans le sol du terrain aménagé et maîtrise du ruissellement pour les surfaces aménagées ou exploitées dans les zones naturelles et agricoles

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ **Décide** d'approuver le projet de zonage des eaux pluviales tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération ;
- ♦ **Précise** que le projet de zonage sera soumis à enquête publique dans les conditions fixées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code l'environnement ;
- ♦ **Précise** que cette enquête publique sera réalisée en simultanée à celle relative au PLU afin de réaliser une enquête unique ;
- ♦ **Autorise** le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation de signature à signer tout les pièces nécessaires

Création d'un poste d'adjoint administratif de 35 heures par semaine et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 8 heures par semaine et d'un poste d'adjoint technique de 27 heures par semaine

Le Maire propose au conseil municipal de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste d'adjoint administratif de 8 heures par semaine et un poste d'adjoint technique de 27 heures par semaine, et de créer, à compter du 1^{er} août 2018 un poste d'adjoint administratif de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition

Création d'un poste d'adjoint technique de 32 heures par semaine

Suite à une restructuration des services, le Maire propose au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste d'adjoint technique annualisé de 32 h par semaine, pour assurer la propreté des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition

Conseil Municipal du 16 juillet 2018

Suite ...

Personnel de l'école maternelle -

Création d'un poste d'adjoint technique de 18,68 heures et suppression d'un poste d'adjoint technique de 17,50 heures par semaine

Le Maire propose au conseil municipal de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste d'adjoint technique de 17,50 heures par semaine, et de créer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste annualisé d'adjoint technique de 18,68 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition

Services périscolaires -

Création d'un poste d'adjoint technique de 33 heures par semaine et suppression d'un poste d'adjoint technique de 13,39 heures par semaine et d'un poste d'adjoint d'animation de 19 heures par semaine

Le Maire propose au conseil municipal de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste d'adjoint technique de 13,39 heures par semaine et un poste d'adjoint d'animation de 19 heures par semaine, et de créer à compter du 1^{er} septembre 2018 un poste annualisé d'adjoint technique de 33 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition.

Création d'un poste de Conseiller délégué

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux. Il explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque Adjoint est titulaire d'une délégation au moins.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} août 2018, et de fixer l'indemnité qui lui sera allouée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ♦ **Accepte** de créer à compter du 1^{er} août 2018 un poste de conseiller municipal délégué,
- ♦ **Prend acte** que le conseiller délégué est Monsieur **Sylvain LAMBERT**,
- ♦ **Fixe** le montant de l'indemnité mensuelle qui lui sera allouée à 85 % de 6 % de l'indice 1022, soit 197,40 €.

Demande de subventions au Département pour la réfection de l'église

L'église de Saint-Just de Claix n'est pas un bâtiment classé mais la commune doit le maintenir en bon état. Des travaux de mise aux normes électriques et de réfection des peintures intérieures sont nécessaires. Monsieur Daniel Filet-Coche, Adjoint chargé des travaux, expose au conseil municipal les devis qui ont été demandés en vue de réaliser la réfection de l'église, pour un montant total de **33 671,98 € hors taxes**. Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès du Département de l'Isère pour le projet de réfection de l'église décrit ci-dessus.

Conseil Municipal du 16 juillet 2018

Suite ...

Demande d'aide pour l'achat d'un véhicule électrique

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mis en place un Fonds de concours intercommunal pour Aide à l'achat de véhicules de service électriques.

Le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un véhicule de service électrique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ♦ **Décide** de faire l'acquisition d'un véhicule de service électrique, après accord de subvention de la SMVIC ,
- ♦ **Décide** de solliciter le fonds de concours de la SMVIC,
- ♦ **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

Coût d'achat HT du véhicule	21 100 €
Bonus écologique	6 000 €
Aide de la SMVIC	10 880 €
Autofinancement 20 %	4 220 €
TOTAL	21 100 €

Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire à appliquer à compter de la rentrée 2018/2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire tel qu'il a été présenté.

Convention de portage EPFL pour acquisition du terrain de sport

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention de portage proposée par l'EPFL du Dauphiné pour l'acquisition du stade.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise le maire à signer la présente convention.

Convention de prestations de services avec la SMVIC pour le nettoyage des points d'apports volontaires de déchets ménagers

Le Maire présente au conseil la convention proposée par la SMVIC pour le nettoyage des points d'apport volontaire de déchets ménagers et l'indemnisation qui sera versée aux communes par la SMVIC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Conseil Municipal du 16 juillet 2018

Suite ...

Convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable du CDG 38

Le Maire expose :

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Le Conseil, après en avoir délibéré

- ♦ **APPROUVE** l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.
- ♦ **AUTORISE** le Maire/le Président pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

La vie de la commune



Une bien belle rencontre sénatoriale ...

Le 28 mai dernier, nous avons eu la joie de recevoir à la cantine de Saint Just de Claix Monsieur Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère. Il a partagé en toute simplicité le repas des enfants, sans que nous ayons fait le moindre



changement au menu. Une occasion de passer en revue l'ensemble des actions réalisées et en cours, mais aussi de parler en toute liberté des problèmes liés à notre démarche « bio » et « circuits courts ».

La présence, à la même table, d'élus (de Saint Just de Claix et de Saint Romans), de producteurs, d'intermédiaires approvisionneurs, du corps enseignant et des équipes de cuisine s'est révélée enrichissante.

De nombreux aspects de nos difficultés ont pu être ainsi abordés, mais aussi, dans le même temps, de nouvelles idées et perspectives ont vu le jour et seront mises en place prochainement.

Nous avons apprécié ce moment convivial et la grande écoute de Monsieur Gontard, qui, conseiller municipal d'un petit village du Trièves, s'est montré bien au fait de nos préoccupations et de nos efforts et s'est voulu être un précieux relai pour nous aider dans nos démarches à venir.

LES ECOLES

Chaque rentrée scolaire amène son lot de nouveautés et celle qui arrive ne déroge pas à la règle.

La principale est le retour à la semaine de 4 jours.

A compter du lundi 3 septembre, les enfants de Saint Just de Claix scolarisés aussi bien à l'école maternelle qu'à l'élémentaire, seront accueillis **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

Ils ne travailleront donc plus le mercredi matin suite à la décision du conseil d'école du 31 janvier 2018 entérinée par la séance du conseil municipal du 1 février.

Pour l'école Maternelle, les effectifs étant en forte hausse, les enseignants et la Mairie ont interpellé les services de l'Education Nationale sur les conditions d'accueil des enfants qui risquaient de devenir problématiques à la rentrée. Notre demande a été entendue et **il a été décidé de la création d'une troisième classe en Maternelle.**

C'est madame **Karen Rettuga** qui a été nommée sur ce poste et qui accueillera les enfants dès le 3 septembre. Cette accueil se fera dans l'ancienne salle de garderie qui a été transformée en salle de classe par les Services Techniques sur les conseils de cette nouvelle enseignante.

Concernant l'école élémentaire, nous avons appris dans le courant du mois de juin, la mutation définitive de Madame **Estelle Biolchini** sur le poste qu'elle occupait depuis le mois de septembre 2017. Unaniment reconnue pour son implication et sa gentillesse, c'est une très bonne nouvelle pour notre école.

Pour finir, la pause estivale a été mise à contribution pour réaliser un certain nombre de travaux. Les toilettes des garçons de l'école élémentaire ont enfin été réhabilitées et le sol entourant le portique de jeux de l'école maternelle a été remplacé.

Tout cela permettra, assurément, de faire profiter à tous nos petits clajussiens de conditions de vie à l'école optimisées, de leur permettre de travailler sereinement et de favoriser pleinement leur épanouissement.



Vacances scolaires 2018-2019

	zone A
Rentrée scolaire 2018	Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint 2018	A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018 Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël 2018	A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018 Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver 2019 vacances de février 2019	A la fin des cours du samedi 16 février 2019 Jour de la reprise le lundi 4 mars 2019
Vacances de printemps 2019 vacances de Pâques 2019	A la fin des cours du samedi 13 avril 2019 Jour de la reprise le lundi 29 avril 2019
Pont de l'Ascension 2019	A la fin des cours du mercredi 29 mai 2019 Jour de la reprise le lundi 3 juin 2019
Grandes vacances 2019	A la fin des cours du samedi 6 juillet 2019



LA CANTINE DE SAINT JUST DE CLAIX

Nouvelle année, nouvelle équipe ...

En juin dernier, Virginie a quitté l'équipe du restaurant scolaire, pour voguer vers de nouvelles aventures en pays antonin, et nous lui souhaitons tout le meilleur pour ce nouveau challenge.

L'équipe de notre restaurant se recompose donc :

Anny reste aux commandes du site . Aux pianos elle est secondée par **Catherine** qui prend aussi en charge le pôle « liaisons chaudes » et Saint Romans.

Nous avons le plaisir d'accueillir **Lydie** Grange, qui, elle, aura la responsabilité de la salle.

Toutes trois se connaissent bien et ont déjà travaillé ensemble. Nous leur souhaitons donc une bonne rentrée, et il va sans dire que nos enfants auront, comme toujours, d'excellents repas.

Lors d'une réunion en juin dernier, il a été décidé, en étroite concertation avec Saint Romans, de mettre en place dès cette rentrée, **deux repas sans viande par mois**. Nous souhaitons engager une profonde réflexion sur ce sujet pour les prochains trimestres, afin de déterminer si on instaure un repas sans viande par semaine.

La commission cantine se réunira en octobre pour en débattre.

Les dates seront affichées en mairie et sur le journal électronique de la commune (devant la salle des fêtes) ainsi que sur les sites internet de Saint Just de Claix et celui de Saint Romans.

Nous ne pouvons que vous inviter à venir faire entendre vos points de vue, et en débattre afin que l'on puisse prendre une décision concertée et démocratique sur ce sujet d'actualité et sujet à controverse.

Claire Leroy, diététicienne nutritionniste sur Saint Just de Claix arbitrera les débats en veillant à palier à ces menus sans viande, afin qu'ils ne perdent aucun nutriment utile à la croissance et à la bonne santé de nos enfants.

Nous poursuivons nos efforts pour privilégier le « bio » et les circuits courts dans nos menus, sans que cela entraîne de trop grosses augmentations du prix des repas.

Une attention particulière sera portée cette année aux respects du règlement intérieur de la cantine et à celui de la garderie.

Notamment sur les horaires à respecter pour venir chercher les enfants à la garderie.

Idem pour les parents qui oublient d'inscrire leurs enfants, ou ont un empêchement pour venir les chercher à midi :

Le repas sera facturé 8 euros.

RAPPELS

Toute absence doit être signalée

- ♦ Au plus tôt sur le Portail Famille (sans facturation).
- ♦ Au plus tard, le jour d'accueil, avant 09h00, en téléphonant au **04 75 47 43 85** (sans facturation).

Dans tous les autres cas le premier jour sera dû et facturé et seules les absences pour raison médicale seront prises en compte sur présentation d'un certificat médical pour bénéficier de la « non facturation ».

En cas d'allergie alimentaire de vos enfants, aucune modification ne peut être apportée aux menus. Un frigidaire spécifique peut accueillir les repas de vos enfants, afin qu'ils ne se mélange pas aux autres par mesure d'hygiène mais si et seulement si un Plan d'Accueil Individuel a été mis en place en amont.

Ce Plan d'Accueil Individualisé est OBLIGATOIRE pour pouvoir accueillir votre enfant à la cantine.

En dehors d'un Plan d'Accueil Individualisé, la cantine ne peut pas accepter les pique-niques par mesure d'hygiène.

Concernant les enfants allergiques : pour les enfants présentant des troubles de la santé (allergies alimentaires, certaines maladies...) il n'est pas possible d'adapter les menus servis à la cantine pour tenir compte d'éventuelles contre-indications médicales, ni de garantir l'absence d'éléments allergènes dans les plats proposés.

Cependant, les parents pourront fournir un panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Cette démarche doit être engagée, chaque année, par la famille auprès du Médecin scolaire en concertation avec le directeur de l'établissement concerné, un membre du Bureau et le Gestionnaire de la Cantine.

Une participation financière de 1,40 € par repas apporté et consommé sur place à la Cantine sera demandée aux familles afin de couvrir les frais de fonctionnement occasionnés.

(Rappel de notre règlement intérieur disponible sur le site de la commune)

Vous pouvez suivre les informations relatives à la cantine de vos enfants grâce au petit magazine mensuel « **Cuit'Zine** », distribué dans les restaurants de Saint Just de Claix et de Saint Romans.

Bonne rentrée à toutes et tous ...

Les équipes cantine de Saint Just de Claix et de Saint Romans.



14 — 18 Mission CENTENAIRE

1918 - 2018 Centenaire de la fin de la Grande Guerre ... Commémorations et festivités au village !

Un grand projet fédérateur et transversal a été lancé par l'Intercommunalité SMVIC en rapport avec les commémorations du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Le point d'orgue de celles-ci sera le 11 novembre prochain.

La commune de Saint Just de Claix est concernée par cette guerre, comme l'ensemble des villes et villages de France, et nous avons recensé 36 morts ou disparus clajussiens, que cette terrible guerre a terrassé sur les 650 villageois d'alors.

Aussi pour célébrer cet évènement majeur de la fin d'année 2018, nous organiserons différents évènements festifs, destinés à honorer nos chers disparus bien sûr, mais aussi à fêter la fin de cette guerre épouvantable et les nombreux espoirs suscités par cette proclamation.

- ♦ Les classes de cours moyen, tout d'abord, liront un livre sur cette période et rencontreront l'auteure à la bibliothèque et des ateliers spécifiques seront mis en place par le corps enseignant.
- ♦ Une exposition sera montée à Saint Just de Claix, pour mettre en valeur le suivi épistolaire d'un poilu, qui n'a jamais cessé de correspondre avec l'aimée de son cœur durant toute cette guerre.
- ♦ Les associations « Les chemins de traverse » et « Life Hip Hop » prépareront conjointement **un spectacle sur ce sujet, qui sera présenté le samedi 10 novembre à la Salle des fêtes de Saint Just de Claix.** D'autres intervenants se joindront à cette soirée exceptionnelle. Les lecteurs intéressés et qui souhaitent participer à cet évènements doivent se faire connaître très rapidement ici : ethaius@gmail.com.
- ♦ Une évocation artistique mêlera de la danse contemporaine, une narration de lettres écrites par les enfants de Saint Just de Claix et les arpèges feutrés et harmonieux du violoncelle.
- ♦ Au cours des vacances de la Toussaint, du 22 octobre au 4 novembre, le pôle jeunesse de l'intercommunalité accueillera à Saint Just de Claix les jeunes, afin de les aider à créer une fresque pérenne sur le thème de la fin de la Première Guerre Mondiale. (Les inscriptions pour les enfants intéressés de Saint Just de Claix, Pont en Royans et Saint Romans seront à faire parvenir auprès d'**Espace Anim' 04 76 36 14 29** ou **06 41 31 66 91** mail : cabi.espace.ej@wanadoo.fr). Quatre autres tableaux seront créés à cette occasion pour circuler dans toute l'intercommunalité.
- ♦ **Valentin Leprêtre** et son atelier de poterie participera aussi à cette commémoration en créant un objet symbolique, en céramique et déposé lors de la cérémonie du 11 novembre sur le monument aux morts de la commune.
- ♦ Une sensibilisation sera effectuée auprès des enfants qui mangent à la cantine, au sein des deux restaurants, Saint Just de Claix et Saint Romans, où un poilu viendra plusieurs fois les accompagner afin de leur faire partager son « rata ».

Une occasion de leur faire prendre conscience de notions aussi élémentaires que l'hygiène, les aliments et la vie, le rationnement, la privation et les carences que cela entraîne, le gaspillage, la culture des produits vitaux pour une alimentation saine et équilibrée et la place de la viande dans les repas et ce qui peut la remplacer. Mais aussi la cuisine en campagne et les façons de ravitailler les soldats.

Pour mémoire les horaires des cérémonies du 11 novembre 2018 sont :

- 9.45 H : Saint Just de Claix
- 10.45 H : Choranche
- 12.00 H : Pont en Royans
- 15.00 H : Saint André en Royans OU Châtelus
- 16.00 H : Saint Romans





Le forum des associations en pratique :

Il se déroulera le samedi 15 septembre 2018 à la Maison des Associations (MDA)
juste derrière l'église du village.

L'ouverture des portes est prévue à 10 heures.

Le forum prendra fin à 17.00 heures.

Une petite restauration sera disponible à la buvette que tiendra l'association
clajussienne du Sou des écoles.

Parkings devant la crèche, derrière l'église (à côté du kiosque), et devant la MDA.

Comme vous l'avez lu dans ce journal de nombreuses associations seront présentes, issues de plusieurs communes de l'ancienne CCBI, et vous permettront de faire le choix de vos activités pour cette nouvelle année scolaire 2018-2019.

A l'heure où nous mettons ce journal sous presse, voici les associations qui ont répondu présentes pour être sur le forum (non exhaustif) :

Bonne découverte !

Karaté club (*karaté*)

Ski Club (*ski*)

Foyer Culturel du Royans (*activités culturelles*)

La Compagnie des chemins de traverse (*théâtre*)

Aviron Sud Grésivaudan (*aviron*)

Grains de lutins (*halte garderie*)

Association des donneurs de sang (*don du sang*)

Yaza Yoga (*yoga*)

Avenir Basket Hillarois (*basket*)

Gymnastique Pontoise (*gymnastique*)

L'écrin d'Eden (*centre équestre*)

Tennis Pontois (*tennis*)

Idogo (*chi gong*)

Saint Just de Claix Taekwondo (*taekwondo*)

Club Les Jonquilles (*sport adultes*)

La Mondée Créative (*activités culturelles autour de la photographie*)

La Joie de Vivre (*animations pour retraités*)

Les bibliothèques médiathèques de Saint Just de Claix, Saint Romans, Rencurel et Pont en Royans

Genesis (*chi Gong*)

Les Crinières du Royans (*centre équestre*)

Les Dragons du Royans (*taekwondo*)

Opaline (*compagnie de danse*)

Life Hip Hop (*hip hop*)

...

<i>Dans ce numéro</i>	
Le mot de monsieur le Maire	2
Le tissu associatif clajussien	3
ADMR	3
Amicale des donneurs de sang	4
Life Hip Hop	5
Les chemins de traverse	5
US-RO-CLAIX	6
La pétanque saint justoise	6
Just Yoga	7
Le club des jonquilles	7
Le club « La joie de vivre »	8
Adrénaline GT	8
ACCA	9
Crèche Les Coquinoux	10
La poterie de Valentin	10
Le sou des écoles	11
La mondée créative	11
Taekwondo	12
Karaté Club du Royans	12
Les médiathèques du Royans	13
Les commerces itinérants	13
Conseil Municipal du 14 mars 2018	14 - 17
Conseil Municipal du 28 mai 2018	18 - 20
Conseil Municipal du 16 juillet 2018	20 - 23
La vie de la commune	23 - 25
14-18 La mission centenaire	26
Le forum des associations en pratique	27
Sommaire et contacts utiles	28

POMPIERS 18 ou 112
GENDARMERIE :
Brigade de Pont en Royans 04 76 36 00 17
Brigade de Saint Marcellin 04 76 38 00 17
MAIRIE 04 75 48 43 67
PAROISSE Saint Luc du Sud Grésivaudan 04 75 48 43 26
 Correspondante du village Lucette ALLARD
CANTINE SCOLAIRE 04 75 47 43 85
GARDERIE PERISCOLAIRE 06 25 81 80 89
LA POSTE (Agence postale communale) 04 75 48 42 00
 L'agence postale assure les services de photocopies.

Le 10 novembre

**Densez à réserver
votre soirée**

**Venez assister à la première
représentation donnée
par les enfants de
Saint Just de Claix**

**et fêter ensemble la
commémoration de la fin de
la première guerre mondiale.**

**Chants, lecture de lettres,
hip hop, musique, danse
contemporaine, théâtre ...**

**Nous vous attendons
nombreux pour assister à cet
événement unique, familial,
multi générationnel, et
convivial.**

**Samedi 10 novembre 2018
Salle des fêtes de Saint Just de
Claix à 20.00 heures.**

**Buvette et marrons chauds
disponibles à l'entracte.**

